

ISSN 2071 - 1964

**Revue interafricaine de littérature,
linguistique et philosophie**

Particip'Action

**Revue semestrielle. Volume 18 N°2 – Juillet 2026
Lomé – Togo**

Directeur de publication	: Pr Komla Messan NUBUKPO
Coordinateurs de rédaction	: Pr Kodjo AFAGLA : Dr Litinmé K. M. MOLLEY, M.C.
Secrétariat	: Dr Ebony Kpalambo AGBOH, M.C. : Dr Isidore K. E. GUELLY

COMITE SCIENTIFIQUE ET DE RELECTURE

Président : Pr Martin Dossou GBENOUGA (Togo)

Membres :

Pr Augustin AÏNAMON (Bénin), Pr Kofi ANYIDOHO (Ghana), Pr Zadi GREKOU (Côte d'Ivoire), Pr Akanni Mamoud IGUE, (Bénin), Pr Mamadou KANDJI (Sénégal), Pr Guy Ossito MIDIOHOUAN (Bénin), Pr Bernard NGANGA (Congo Brazzaville), Pr Norbert NIKIEMA (Burkina Faso), Pr Adjai Paulin OLOUKPONA-YINNON (Togo), Pr Issa TAKASSI (Togo), Pr Simon Agbéko AMEGBLEAME (Togo), Pr Marie-Laurence NGORAN-POAME (Côte d'Ivoire), Pr Ambroise C. MEDEGAN (Bénin), Pr Médard BADA (Bénin), Pr René Daniel AKENDENGUE (Gabon), Pr Konan AMANI (Côte d'Ivoire), Pr Léonard KOUSSOUHON (Bénin), Pr Sophie TANHOSOU-AKIBODE (Togo).

Relecture/Révision

- Pr Kazaro TASSOU
- Pr Ataféï PEWISSI
- Pr Komla Messan NUBUKPO

Contact : Revue *Particip'Action*, Faculté des Lettres, Langues et Arts de l'Université de Lomé – Togo.

01BP 4317 Lomé – Togo

Tél. : 00228 90 25 70 00/99 47 14 14

<https://particip-action.com/> -- participaction1@gmail.com

Particip'Action © 2009 by Professor Komla M. Nubukpo is licensed under CC BY 4.0

Indexation SJIF 2026 : 5.095

ISSN 2071–1964

Tous droits réservés

LIGNE EDITORIALE DE *PARTICIP'ACTION*

Particip'Action est une revue scientifique. Les textes que nous acceptons en français, anglais, allemand ou en espagnol sont sélectionnés par le comité scientifique et de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

1.1 Soumission d'un article

La Revue *Particip'Action* reçoit les projets de publication par voie électronique. Ceci permet de réduire les coûts d'opération et d'accélérer le processus de réception, de traitement et de mise en ligne de la revue. Les articles doivent être soumis à l'adresse suivante (ou conjointement) : participaction1@gmail.com

1.2 L'originalité des articles

La revue publie des articles qui ne sont pas encore publiés ou diffusés. Le contenu des articles ne doit pas porter atteinte à la vie privée d'une personne physique ou morale. Nous encourageons une démarche éthique et le professionnalisme chez les auteurs.

1.3 Recommandations aux auteurs

L'auteur d'un article est tenu de présenter son texte dans un seul document et en respectant les critères suivants :

Titre de l'article (obligatoire)

Un titre qui indique clairement le sujet de l'article, n'excédant pas 25 mots.

Nom de l'auteur (obligatoire)

Le prénom et le nom de ou des auteurs (es)

Présentation de l'auteur (obligatoire en notes de bas de page)

Une courte présentation en note de bas de page des auteurs (es) ne devant pas dépasser 100 mots par auteur. On doit y retrouver obligatoirement le nom de l'auteur, le nom de l'institution d'origine, le statut professionnel et l'organisation dont il relève, et enfin, les adresses de courrier électronique du ou des auteurs. L'auteur peut aussi énumérer ses principaux champs de recherche et ses principales publications. La revue ne s'engage toutefois pas à diffuser tous ces éléments.

Résumé de l'article (obligatoire)

Un résumé de l'article ne doit pas dépasser 160 mots. Le résumé doit être à la fois en français et en anglais (police Times new roman, taille 12, interligne 1,15).

Mots clés (obligatoire)

Une liste de cinq mots clés maximum décrivant l'objet de l'article.

Corpus de l'article

-La structure d'un article, doit être conforme aux règles de rédaction scientifique, selon que l'article est une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain.

-La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit :

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale :

Introduction (justification du sujet, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Titre,

Prénom et Nom de l'auteur,

Institution d'attache, adresse électronique (note de bas de page),

Résumé en français. Mots-clés, Abstract, Keywords,

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Par exemple : Les articles conformes aux normes de présentation, doivent contenir les rubriques suivantes : introduction, problématique de l'étude, méthodologie adoptée, résultats de la recherche, perspectives pour recherche, conclusions, références bibliographiques.

Tout l'article ne doit dépasser 17 pages,

Police Times new roman, taille 12 et interligne 1,5 (maximum 30 000 mots). La revue *Particip'Action* permet l'usage de notes de bas de page pour ajouter des précisions au texte. Mais afin de ne pas alourdir la lecture et d'aller à l'essentiel, il est recommandé de **faire le moins possible usage des notes (10 notes de bas de page au maximum par article).**

- A l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, les articulations d'un article doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (**exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.**).

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point. Insérer la pagination et ne pas insérer d'information autre que le numéro de page dans l'en-tête et éviter les pieds de page.

Les figures et les tableaux doivent être intégrés au texte et présentés avec des marges d'au moins six centimètres à droite et à gauche. Les caractères dans ces figures et tableaux doivent aussi être en Times 12. Figures et tableaux doivent avoir chacun(e) un titre.

Les citations dans le corps du texte doivent être indiquées par un retrait avec tabulation 1 cm et le texte mis en taille 11.

Les références de citations sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ; - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées). Exemples :

- En effet, le but poursuivi par **M. Ascher (1998, p. 223)**, est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadéquation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Pour les articles de deux ou trois auteurs, noter les initiales des prénoms, les noms et suivis de l'année (J. Batee et D. Maate, 2004 ou K. Moote, A. Pooul et E. Polim, 2000). Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs noter les initiales des prénoms, le nom du premier auteur et la mention "et al" (F. Loom et al, 2003). Lorsque plusieurs références sont utilisées pour la même information, celles-ci doivent être mises en ordre chronologique (R. Gool, 1998 et M. Goti, 2006).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Références bibliographiques (obligatoire)

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Il convient de prêter une attention particulière à la qualité de l'expression. Le Comité scientifique de la revue se réserve le droit de réviser les textes, de demander des modifications (mineures ou majeures) ou de rejeter l'article de manière définitive ou provisoire (si des corrections majeures doivent préalablement y être apportées). L'auteur est consulté préalablement à la diffusion de son article lorsque le Comité scientifique apporte des modifications. Si les corrections ne sont pas prises en compte par l'auteur, la direction de la revue *Particip'Action* se donne le droit de ne pas publier l'article.

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, Le Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogenes*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, Le Harmattan.

NB1 : Chaque auteur dont l'article est retenu pour publication dans la revue *Particip'Action* participe aux frais d'édition à raison de **55.000** francs CFA (soit **84 euros** ou **110** dollars US) par article et par numéro. Il reçoit, à titre gratuit, un tiré-à-part.

NB2 : La quête philosophique centrale de la revue *Particip'Action* reste : **Fluidité identitaire et construction du changement : approches pluri-et/ou transdisciplinaires.**

Les auteurs qui souhaitent se faire publier dans nos colonnes sont priés d'avoir cette philosophie comme fil directeur de leur réflexion.

La Rédaction

SOMMAIRE

LITTÉRATURE

1. La dialectique de la négociation dans le théâtre du xvii^{ème} siècle : exemples d'*Horace* et *Cinna* de Pierre Corneille
Papa Samba NDIAYE 9
2. Du locus terrestre au locus céleste : géocritique du paradis dans la chanson éponyme d'Elvis inspiration divine
Vivien Timbo YRO 27
3. La coordination et le redoublement conjonctif de et, ou, ni, mais, car, donc, or : étude stylistique
Ndiangue FALL 51
4. Du mythe au film : une lecture mythocritique des figures posthumaines et de l'intelligence artificielle dans *ex machina*
Arthur Modeste ACHIE & Jean-Parfait Ogou YAPO.....67
5. Le roman existentialiste, *transtexte* du renouveau romanesque : analyse de *l'Etranger* d'Albert Camus et de *la Nausée* de Jean Paul Sartre
Ahmadou Bamba KA.....89
6. The Us-Cuba Relations under Trump: The Venezuelan “Lesson”
Mamadou Malal SY & Koffitsè Ekélékana Isidore GUELLY.....115
7. Linguistische analyse der ähnlichkeiten zwischen den diskursiven strategien von betriebswirtschaftlichen slogans und politischen slogans
Michaela BONGBA 133
8. Literatur im vorfeld der gewalt. Eine untersuchung im lichte von meine tochter geht mit einem „neger“. Ist das wahr? Von Paulo Ondu-schuster
Essohanam KARABOU.....151

LINGUISTIQUE

9. The Teaching of English Phonetics and Phonology in Gabonese Universities: Challenges, Pedagogical Practices and Prospects for Reform
Lié Patrick MOUVOGNY.....177

PHILOSOPHIE & SCIENCES SOCIALES

10. La continuité du contrat de travail à l'épreuve des mutations de l'entreprise: essai de théorie générale
Ibrahim HAROUNA ZAKARI.....207
11. Participation des communautés côtières à la promotion d'une économie bleue durable au Togo : l'enjeu de la création d'une aire marine protégée
Laré Batouth PENN 233

PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS CÔTIÈRES À LA PROMOTION D'UNE ÉCONOMIE BLEUE DURABLE AU TOGO : L'ENJEU DE LA CRÉATION D'UNE AIRE MARINE PROTÉGÉE

Laré Batouth PENN*

Résumé

Le Togo, malgré un littoral limité d'environ 50 km, est confronté à des défis majeurs de gouvernance côtière et maritime liés à la surexploitation des ressources halieutiques, à l'érosion côtière et aux effets du changement climatique. Dans ce contexte, les aires marines protégées (AMP) apparaissent comme un instrument potentiel de conservation et de gestion durable des écosystèmes marins. Toutefois, leur mise en œuvre soulève des enjeux sociaux majeurs, notamment en ce qui concerne les moyens de subsistance des communautés côtières.

Cet article analyse les conditions d'un équilibre entre conservation marine et développement socio-économique au Togo, en mettant l'accent sur le rôle central des communautés locales et sur la promotion d'une économie bleue durable. Il met en évidence que la réussite des futures politiques d'AMP dépendra de leur acceptabilité sociale, de la gouvernance interinstitutionnelle et de l'intégration des dynamiques économiques locales.

Mots-clés : aires marines protégées ; communautés côtières ; Économie bleue ; gouvernance maritime ; Togo.

Abstract

Despite its limited coastline of approximately 50 km, Togo faces major challenges in coastal and maritime governance related to the overexploitation of fisheries resources, coastal erosion, and the impacts of climate change. In this context, marine protected areas (MPAs) are increasingly considered a potential instrument for the conservation and sustainable management of marine ecosystems. However, their implementation raises significant social challenges, particularly regarding the livelihoods of coastal communities.

This article examines the conditions for achieving a balance between marine conservation and socio-economic development in Togo, with a

* Université de Lomé, Togo ; E-mail : ibatouth@gmail.com

particular emphasis on the central role of local communities and the promotion of a sustainable blue economy. It highlights that the success of future MPA policies will depend on their social acceptability, inter-institutional governance, and the integration of local economic dynamics.

Keywords: marine protected areas; coastal communities; blue economy; maritime governance; Togo.

Introduction

Les espaces côtiers du golfe de Guinée occupent une position stratégique au croisement des enjeux environnementaux, économiques, sociaux et géopolitiques, qui redéfinissent les modalités contemporaines de l'action publique internationale. Ces territoires constituent aujourd'hui des espaces privilégiés d'observation des recompositions de la gouvernance des ressources marines, sous l'effet conjugué des changements climatiques, de la pression croissante exercée sur les écosystèmes et de l'évolution des référentiels internationaux de développement durable. Les évaluations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 2022), corroborées par les analyses de la Banque mondiale (2020) relatives à la vulnérabilité des espaces côtiers africains, montrent que les littoraux du golfe de Guinée figurent parmi les territoires plus exposés à l'élévation du niveau de la mer, aux événements météorologiques extrêmes, à la dégradation des écosystèmes et à l'aggravation des vulnérabilités socio-économiques.

Les recherches portant sur les littoraux ouest-africains mettent en évidence que ces transformations résultent de l'articulation entre des facteurs climatiques, démographiques, économiques et institutionnels. L'érosion du trait de côte, la dégradation des milieux marins et lagunaires, la raréfaction des ressources halieutiques, persistance de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) ainsi que les insuffisances des dispositifs de régulation traduisent des processus complexes dans lesquels interagissent dynamiques écologiques, rapports sociaux, capacités

institutionnels et modes d'organisation des acteurs. Cette évolution conduit à considérer les espaces côtiers non comme de simples milieux naturels soumis à des contraintes environnementales, mais comme des systèmes socio-écologiques dont les trajectoires dépendent des formes de coordination entre institutions publiques, organisations professionnelles, collectivités territoriales, partenaires internationaux et communautés locales.

Les travaux de M. Griffon (2006) soulignent que les trajectoires de développement durable supposent une articulation entre performance économique et préservation des équilibres écologiques. De son côté, W. N. Adger (2006) montre que la résilience territoriale repose largement sur la capacité des institutions à produire des réponses collectives face aux perturbations environnementales. Si ces contributions ont renouvelé la compréhension des interactions entre sociétés et écosystèmes, elles accordent une place plus limitée aux mécanismes de construction de l'action publique, aux modalités de coordination interinstitutionnelle et aux processus de participation des communautés dans la gouvernance des ressources marines.

Au Togo, malgré un littoral d'environ 50 kilomètres (A. B. Blivi et P. Adjoussi, 2004), ces dynamiques se traduisent par une érosion côtière persistante, une dégradation des écosystèmes marins et lagunaires, une pression accrue sur les ressources halieutiques ainsi qu'une exposition croissante des communautés littorales aux effets du changement climatique. Les politiques publiques engagées privilégient la gestion intégrée des zones côtières, le renforcement de la résilience climatique et l'intégration progressive du référentiel de l'économie bleue dans les stratégies nationales de développement ¹⁷. Toutefois, les modalités de coordination entre

¹⁷ Selon la Stratégie africaine pour l'économie bleue, l'Union africaine (2019) définit l'économie bleue comme un modèle de développement fondé sur l'utilisation durable, la conservation, la restauration et la valorisation des ressources aquatiques et marines,

administrations, collectivités territoriales, organisations professionnelles, communautés de pêcheurs et partenaires techniques demeurent encore insuffisamment documentées. Cette limite apparaît d'autant plus importante que les aires marines protégées (AMP) sont désormais reconnues comme instruments majeurs de la gouvernance internationale des océans. Les orientations formulées par l'Union internationale pour la conservation de la nature (N. Dudley, 2008), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO, 2011), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (2021) et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CDB, 2022) montrent que leur efficacité repose autant sur leur assise juridique que sur la qualité des arrangements institutionnels, la participation des acteurs et la légitimité des dispositifs de gouvernance.

Dans un contexte où la création d'une AMP demeure au stade de projet, cette recherche interroge les conditions institutionnelles, organisationnelles et sociales susceptibles de concilier conservation des écosystèmes, préservation des moyens d'existence des communautés côtières et efficacité de l'action publique. Elle mobilise le cadre d'analyse des systèmes socio-écologiques proposé par E. Ostrom (2009), enrichi par les travaux sur la gouvernance adaptative des ressources naturelles (A. Dzokom et A. Mahamat, 2023). Cette perspective permet d'analyser les ressources marines comme des biens communs dont la durabilité dépend des interactions entre institutions, règles, acteurs, apprentissage collectif et capacités d'adaptation des dispositifs de gouvernance.

incluant les océans, les mers, les zones côtières, les lacs, les fleuves, les rivières et les eaux souterraines. Cette approche vise à promouvoir une croissance économique inclusive, la création d'emplois, la sécurité alimentaire, la préservation de la biodiversité, l'adaptation aux changements climatiques et la gestion durable des écosystèmes aquatiques, tout en renforçant l'intégration régionale et la gouvernance des espaces maritimes et continentaux.

1. Les communautés côtières togolaises dans les dynamiques de gouvernance maritime

1.1. Les communautés côtières comme acteurs structurants des territorialités halieutiques

L'examen des dynamiques littorales togolaises révèle la place centrale qu'occupent les communautés côtières dans la structuration des systèmes socio-économiques associés aux espaces maritimes et lagunaires. Des localités telles qu'Aného, Agbodrafo, Kpémé, Togoville et Gbésogbé illustrent des configurations territoriales historiquement construites autour de la pêche artisanale et de systèmes d'organisation sociale étroitement dépendants des ressources côtières. Dans une perspective sociologique compréhensive (M. Weber, 2003), ces communautés peuvent être appréhendées comme des acteurs collectifs participant à la production de territorialités halieutiques fondées sur l'appropriation, la circulation et la régulation sociale des ressources marines.

La pêche artisanale ne saurait être réduite à sa seule fonction productive. Elle constitue également un cadre privilégié de construction des identités professionnelles, de reproduction des rapports sociaux et de consolidation des mécanismes communautaires de solidarité.

Les espaces halieutiques apparaissent dès lors comme des espaces sociaux de reproduction économique, culturelle et symbolique, au sein desquels s'articulent savoirs écologiques locaux, pratiques collectives et représentations du milieu marin. Au-delà de leur rôle territorial, les communautés côtières contribuent de manière significative à la sécurité alimentaire nationale en assurant l'approvisionnement régulier des marchés en ressources halieutiques.

L'économie halieutique artisanale repose sur une chaîne de valeur complexe articulant capture, transformation, conservation, commercialisation et distribution, et mobilisant une diversité d'acteurs

occupant des positions différenciées au sein du système productif local. À l'échelle méso-sociologique, ces configurations révèlent l'existence de systèmes socio-productifs territorialisés dont la reproduction dépend étroitement des interactions entre contraintes environnementales, dispositifs institutionnels et mécanismes économiques.

1.2. Vulnérabilités, capacités d'adaptation et participation des communautés au projet de création d'une AMP

Les rapports du GIEC (2022), de la Banque mondiale (2020), de la FAO (2011), des documents stratégiques nationaux et les travaux scientifiques réalisés au Togo mettent en évidence une accentuation des vulnérabilités environnementales, économiques et sociales auxquelles sont confrontées les communautés côtières togolaises. Les données recensées attribuent cette évolution aux effets conjugués de la diminution des ressources halieutiques, de la pêche industrielle, de la pêche INN, de la dégradation des écosystèmes marins et lagunaires, de l'érosion côtière, des pollutions et des changements climatiques.

Les documents analysés montrent toutefois que les populations développent diverses stratégies d'adaptation afin de préserver leurs conditions de subsistance. Celles-ci reposent principalement sur la diversification des activités génératrices de revenus, la combinaison de plusieurs métiers au sein des ménages, les mobilités saisonnières des pêcheurs, le développement d'activités de transformation et de commercialisation des produits halieutiques ainsi que le recours aux réseaux familiaux et communautaires de solidarité. Les données mettent également en évidence une capacité d'adaptation différenciée selon les ressources économiques disponibles, les catégories socioprofessionnelles et l'accès aux dispositifs publics d'appui. Les ménages disposant de revenus diversifiés ou bénéficiant d'organisation communautaires apparaissent mieux préparés à

absorber les chocs que ceux exclusivement dépendants de la pêche artisanale.

Les documents consacrés au projet de création d'une AMP montrent par ailleurs une implication progressive des administrations publiques, des collectivités territoriales, des organisations professionnelles de pêche, des organisations de la société civile, des partenaires techniques et financiers ainsi que des communautés côtières. La participation de ces dernières demeure principalement centrée sur les consultations, les ateliers d'information, les campagnes de sensibilisation et les échanges préparatoires. Les mécanismes de co-décision restent limités, tandis que les attentes exprimées portent simultanément sur la protection durable des ressources, la préservation des moyens d'existence et l'effectivité de leur participation à la gouvernance future des AMP.

2. Les Aires Marines Protégées au Togo : une construction institutionnelle et socio-politique en devenir

2.1. L'émergence progressive de la problématique des Aires Marines Protégées dans l'action publique maritime togolaise

L'analyse des politiques publiques, des documents stratégiques nationaux et des rapports des partenaires techniques et financiers montre que la réponse institutionnelle des autorités togolaises s'organise autour du renforcement de la gouvernance maritime, de la gestion intégrée du littoral, de la promotion de l'économie bleue et de la préparation d'un projet d'AMP. Les orientations retenues privilégient la conservation de la biodiversité, la restauration des écosystèmes, la gestion durable des ressources halieutiques et le renforcement des capacités des institutions nationales, conformément aux engagements internationaux et régionaux du Togo.

Les documents analysés indiquent également que cette dynamique est soutenue par plusieurs partenaires internationaux qui apportent un appui

technique, financier et méthodologique à l'élaboration des réformes et des outils de planification. Leur mise en œuvre repose principalement sur la production d'études, l'élaboration de cadres stratégiques, l'organisation d'ateliers de concertation, les actions de sensibilisation et le renforcement progressif des capacités institutionnelles.

Les résultats montrent toutefois que la prise en compte des aspirations des communautés côtières demeure essentiellement orientée vers les phases de consultation et d'information. Les préoccupations relatives à la sécurisation des moyens d'existence, au maintien des droits d'usage, aux mécanismes de compensation et aux modalités de participation à la gouvernance future des AMP sont identifiées dans les documents, mais leur traduction opérationnelle reste encore limitée, les AMP n'étant pas encore instituées. L'émergence des AMP apparaît ainsi moins comme l'aboutissement d'une réforme achevée que comme un processus d'institutionnalisation en construction, marqué par la recherche d'un équilibre entre exigences internationales de conservation, priorités nationales de développement et attentes des populations littorales.

2.2. La Planification Spatiale Marine comme instrument structurant des politiques de conservation

L'analyse des orientations stratégiques actuellement envisagées met en évidence le rôle déterminant de la Planification Spatiale Marine (PSM) dans la structuration d'une future politique nationale de conservation marine. La PSM peut être définie comme un cadre de gouvernance visant à organiser les usages multiples et parfois concurrents des espaces marins selon une approche intégrée conciliant préservation environnementale, développement économique et gestion territoriale.

Dans le contexte togolais, cette démarche repose notamment sur l'identification et la caractérisation des zones écologiquement sensibles ainsi que des espaces marins présentant un intérêt particulier pour la

conservation de la biodiversité ou la reproduction des ressources halieutiques. À cet égard, les opérations de cartographie des habitats marins et des zones de reproduction apparaissent comme des outils stratégiques de production de connaissances et d'aide à la décision publique.

Par ailleurs, l'analyse des conflits d'usage constitue une dimension centrale de la planification spatiale marine. Le littoral togolais concentre en effet une diversité d'activités, telles que la pêche artisanale, le transport maritime, les activités portuaires, l'exploitation industrielle, l'extraction de ressources et les initiatives de conservation, dont la coexistence peut engendrer des tensions sociales, économiques et territoriales.

Dès lors, la PSM ne peut être réduite à un mécanisme technico-administratif de répartition spatiale des activités. Elle doit également être comprise comme un processus de régulation sociale impliquant la négociation des modalités d'accès, d'appropriation et d'usage des ressources marines entre des acteurs porteurs d'intérêts parfois divergents.

Dans une perspective méso-sociologique, la planification des espaces maritimes participe ainsi à la redéfinition des territorialités côtières et à la recomposition des rapports de pouvoir entre acteurs étatiques, opérateurs économiques et communautés locales.

2.3. Les défis du renforcement institutionnel dans la gouvernance des espaces marins

L'analyse des documents institutionnels montre que le renforcement de la gouvernance des espaces marins repose moins sur la création de nouvelles structures que sur une meilleure articulation des compétences des administrations, des collectivités territoriales, des organisations professionnelles, des communautés côtières, des organisations de la société civile et des partenaires techniques et financiers. Les données mettent en évidence que la fragmentation des responsabilités entre les secteurs de l'environnement, de la pêche, des affaires maritimes et de l'aménagement

du territoire constitue l'un des principaux obstacles à la cohérence des interventions publiques.

Les réformes engagées privilégient ainsi la mise en place de cadres de concertation, de mécanismes de coordination interinstitutionnelle et d'espaces de dialogue destinés à rapprocher les positions des différentes parties prenantes. Les documents analysés montrent également que cette recherche de convergence repose sur la consultation des acteurs concernés, le partage d'informations, l'élaboration progressive de visions communes et la prise en compte des usages locaux des ressources marines. Les collectivités sont appelées à jouer un rôle de relais entre les orientations nationales et les réalités locales, tandis que les partenaires techniques et financiers apportent un appui à la planification, au renforcement des capacités et à l'animation des processus participatifs. À l'échelle régionale, la coopération dans le golfe de Guinée complète ces dispositifs en favorisant la coordination des réponses aux défis transfrontaliers liés à la pêche INN, à la mobilité des ressources halieutiques et aux risques environnementaux.

Les résultats montrent enfin que la construction d'une gouvernance plus conciliante dépend de la capacité des institutions à instaurer des mécanismes durables de négociation, de médiation et de participation permettant d'intégrer les préoccupations des différentes catégories d'acteurs dans le processus de préparation des futures AMP.

3. L'économie bleue durable comme vecteur de recomposition socio-économique des territoires côtiers togolais

3.1. L'économie bleue : un nouveau référentiel de gouvernance maritime et de développement territorial

Les référentiels stratégiques internationaux, africains et nationaux définissent l'économie bleue comme un modèle de développement reposant sur l'exploitation durable des ressources marines et aquatiques, dans la perspective d'articuler croissance économique, création d'emplois, sécurité

alimentaire, inclusion sociale et préservation des écosystèmes (Banque mondiale, 2017 ; Union africaine, 2019 ; FAO, 2026). Cette conception dépasse la seule valorisation économique des océans en y associant des objectifs de gouvernance, de résilience territoriale et de gestion durable des ressources naturelles.

Au Togo, ce référentiel oriente progressivement la structuration des politiques publiques relatives au littoral, aux écosystèmes aquatiques côtiers et continentaux, à la pêche, à la protection de l'environnement, à la sécurité et sûreté maritimes, ainsi qu'à l'aménagement et à la gouvernance des espaces marins, côtiers et continentaux. Cette évolution se matérialise par l'élaboration de cadres stratégiques privilégiant une approche intégrée des enjeux maritimes, articulant conservation de la biodiversité, développement des activités productives, renforcement des capacités institutionnelles et amélioration des conditions de vie des populations côtières. Elle ouvre également des perspectives de modernisation de la pêche artisanale, de diversification des activités économiques, de valorisation des ressources halieutiques, ainsi que le développement de l'aquaculture, du tourisme littoral et des services maritimes.

Dans cette configuration, l'économie bleue constitue, pour les communautés côtières togolaises, un levier potentiel d'amélioration des revenus, de la création d'emplois, de sécurisation des moyens d'existence et de réduction de la dépendance exclusive à la pêche artisanale. La concrétisation de ces bénéfices demeure toutefois étroitement tributaire de la capacité des institutions publiques à promouvoir une gouvernance inclusive, à garantir une participation effective des acteurs locaux et à concilier les impératifs de conservation avec les attentes socio-économiques des communautés concernés.

3.2. La modernisation de la pêche artisanale : entre durabilité écologique et recomposition des systèmes productifs

Les orientations définies par les politiques publiques et les stratégies nationales en matière de pêche placent la modernisation de la pêche artisanale au rang des principaux leviers opérationnels de la transition vers une économie bleue durable. Elles privilégient l'amélioration des techniques de capture, le renouvellement progressif des équipements, le respect des normes de gestion durable des ressources halieutiques, le renforcement du suivi des activités de pêche ainsi que la lutte contre la pêche INN.

Ces mesures répondent simultanément à un double objectif : préserver durablement les ressources halieutiques et améliorer les revenus des pêcheurs artisans. Leur mise en oeuvre confère également un rôle stratégique aux organisations professionnelles et aux coopératives dans la diffusion des bonnes pratiques, la mutualisation des équipements, la représentation des intérêts des pêcheurs ainsi que la facilitation des relations avec les administrations publiques et les partenaires au développement. L'efficacité de cette modernisation demeure néanmoins étroitement conditionnée par l'accès des acteurs aux financements, aux formations techniques, aux infrastructures de débarquement, de conservation et de commercialisation, ainsi qu'aux dispositifs publics d'accompagnement.

Les communautés côtières s'inscrivent ainsi dans un processus de recomposition des systèmes productifs, au sein duquel les innovations techniques s'accompagnent d'une transformation des formes d'organisation collective, des relations professionnelles et des modalités de gestion des ressources. Enfin, la modernisation de la pêche artisanale est appréhendée moins comme une substitution aux savoirs locaux que comme une démarche visant à articuler innovations techniques, expériences professionnelles des pêcheurs et exigences de durabilité environnementale.

3.3. Les femmes au cœur des chaînes de valeur halieutiques

Les stratégies nationales, les rapports des organisations internationales ainsi que les études consacrées au secteur halieutique togolais convergent pour reconnaître la place centrale des femmes dans les chaînes de valeur de la pêche artisanale. Leur intervention couvre principalement les activités de transformation, de conservation, de fumage, de transport, de commercialisation et de distribution des produits halieutiques, contribuant de manière déterminante à la formation des revenus des ménages ainsi qu'à l'approvisionnement des marchés locaux et urbains.

Les orientations associées à l'économie bleue traduisent une reconnaissance de cette contribution à travers le renforcement de l'accès des femmes aux formations, aux financements, aux équipements de transformation, aux infrastructures de conservation et aux dispositifs d'appui à l'entrepreneuriat. Le renforcement de leur participation est ainsi considéré comme un levier de création de valeur ajoutée, d'amélioration de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté au sein des communautés côtières. Cette reconnaissance demeure néanmoins incomplète, leur représentation dans les instances de concertation et de gouvernance maritime restant limitée au regard de leur contribution économique.

Les difficultés d'accès au crédit, aux technologies de transformation, aux marchés structurés et aux espaces décisionnels continuent ainsi de limiter leurs capacités d'initiative et d'action collective. Dans cette perspective, la réussite des politiques d'économie bleue demeure liée à la reconnaissance institutionnelle du rôle économique des femmes ainsi qu'à leur implication effective dans les processus de planification, de concertation et de mise en œuvre des initiatives de développement des territoires côtiers.

3.4. La réduction de la dépendance halieutique : un impératif de sécurisation sociale

Les stratégies nationales relatives à l'économie bleue font de la réduction de la dépendance des communautés côtières à la seule pêche artisanale l'une des finalités majeures de l'action publique. La forte concentration des revenus des ménages dans les activités halieutiques accroît leur vulnérabilité face à la raréfaction des ressources, aux effets du changement climatique, aux fluctuations des marchés et aux aléas environnementaux.

En réponse à cette situation, les orientations stratégiques privilégient une diversification progressive des moyens d'existence reposant sur le développement d'activités complémentaires, la valorisation locales des ressources marines, le renforcement des chaînes de valeur, la promotion de l'entrepreneuriat, l'amélioration des compétences professionnelles ainsi que l'accès à de nouvelles opportunités économiques liées aux espaces marins et côtiers. Cette transition est ainsi envisagée comme un mécanisme de sécurisation durable des revenus, de réduction de la pauvreté et de consolidation de la résilience des ménages côtiers.

La portée de ces transformations demeure néanmoins étroitement dépendante de la qualité de la gouvernance, de la coordination des interventions publiques, de la disponibilité des financements, de l'accompagnement technique des populations et de leur participation effective aux processus décisionnels. Dans cette l'économie bleue s'affirme comme un cadre de transformation des territoires côtiers conciliant la préservation des ressources marines, le développement économique local et l'amélioration durable des conditions de vie des communautés littorales togolaises.

4. Les conditions socio-institutionnelles de réussite des futures Aires Marines Protégées au Togo

4.1. L'acceptabilité sociale comme principe de légitimation des Aires Marines Protégées

L'étude mobilise des expériences internationales et régionales relatives à la création des AMP, notamment les recommandations de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), les orientations de la Convention sur la diversité biologique (CDB), les lignes directrices de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI-UNESCO), les travaux de la FAO consacrés à la gouvernance participative des pêches ainsi que plusieurs études réalisées en Afrique de l'Ouest, en particulier au Sénégal, en Mauritanie et au Cape Vert. Ces études ont été retenues en raison de leur pertinence pour des contextes caractérisés par une forte dépendance des populations aux ressources marines, par l'importance de la pêche artisanale et par la recherche d'un équilibre entre conservation de la biodiversité et préservation des moyens d'existence des communautés littorales.

Le contexte togolais présente toutefois des spécificités qui excluent toute transposition mécanique de ces expériences. Le littoral togolais se caractérise par une faible extension, une forte anthropisation, une érosion côtière prononcée ainsi qu'une concentration des activités portuaires, industrielles, artisanales et urbaines. Les communautés côtières entretiennent, par ailleurs, des liens économiques, sociaux et culturels étroits avec les espaces marins et lagunaires, de sorte que toute mesure de conservation produit des effets directs sur les moyens d'existence et les dynamiques territoriales.

Dans ces conditions, les enseignements issus des expériences internationales sont mobilisés avant tout comme des références méthodologiques plutôt que comme des modèles directement reproductibles. Les orientations nationales privilégient ainsi une adaptation progressive reposant sur la connaissance des réalités locales, la réalisation

d'études socio-économiques préalables, la consultation des communautés concernées, la prise en compte des savoirs écologiques locaux ainsi que la concertation entre administrations, collectivités territoriales, organisations professionnelles de pêcheurs, organisations de femmes transformatrices et partenaires techniques et financiers.

Dans cette perspective, l'acceptabilité sociale est envisagée comme le produit d'un processus de co-construction de l'action publique destiné à adapter les principes internationaux de conservation aux réalités sociales, économiques, culturelles et institutionnelles propres au littoral togolais. Cette démarche est enfin présentée comme une condition essentielle de la légitimité des futures AMP et de leur appropriation par les communautés côtières.

4.2. Les enjeux d'une gouvernance interinstitutionnelle intégrée des espaces maritimes

Le cadre institutionnel retenu pour les futures AMP au Togo repose sur un processus de coordination mobilisant une pluralité d'acteurs aux compétences, aux intérêts et aux responsabilités complémentaires. Les administrations chargées de l'environnement, des ressources halieutiques, des affaires maritimes, de la décentralisation, de la sécurité maritime et de l'aménagement du territoire interviennent aux côtés des collectivités territoriales, des organisations professionnelles de pêcheurs, des associations de femmes transformatrices, des organisations de la société civile, des institutions de recherche ainsi que des partenaires techniques et financiers.

La diversité de ces acteurs conduit les pouvoirs publics à privilégier des dispositifs de gouvernance fondés sur la concertation, le dialogue et la coordination interinstitutionnelle. La conciliation des différents points de vue repose principalement sur la mise en place de cadres de concertation, de consultations communautaires, de réunions intersectorielles, d'ateliers

participatifs et de mécanismes d'échange d'informations destinés à rapprocher les attentes des différents groupes d'acteurs. Ces espaces de dialogues offrent un cadre d'examen des préoccupations relatives à l'accès aux ressources, aux modalités de conservation, aux activités économiques, aux usages traditionnels du littoral ainsi qu'aux perspectives de développement local.

La recherche de compromis constitue un principe structurant de cette gouvernance, chaque catégorie d'acteurs étant appelée à contribuer progressivement à l'élaboration de décisions partagées. Cette gouvernance vise également à instaurer des relations de coopération plutôt que de substitution entre les institutions publiques et les communautés côtières.

Les administrations conservent leurs missions de réglementation, de contrôle et de planification, tandis que les communautés locales sont reconnues comme détentrices de connaissances écologiques, d'expériences professionnelles et de pratiques d'usage indispensables à la gestion durable des espaces marins. Les organisations professionnelles, les collectivités territoriales et les partenaires au développement exercent, pour leur part, des fonctions d'interface, de médiation et d'appui technique entre les différents niveaux d'intervention. La coexistence entre ces multiples acteurs repose enfin sur des principes de participation, de transparence, de responsabilité partagée et de dialogue permanent.

Dans le contexte togolais, où aucune AMP n'est encore officiellement établie, cette démarche se déploie principalement durant les phases préparatoires, à travers les consultations, les études participatives, les actions de sensibilisation et les dispositifs de coordination institutionnelle. Cette gouvernance est ainsi conçue comme un processus d'apprentissage collectif destiné à construire progressivement la confiance entre les acteurs, à prévenir les conflits d'usage et à favoriser une gestion concertée des futures espaces marins protégés.

4.3. Le renforcement des capacités de surveillance maritime et de régulation environnementale

L'expérience des politiques de conservation marine en Afrique montre que l'efficacité des AMP demeure étroitement liée à l'existence de mécanismes opérationnels de surveillance, de suivi et de contrôle des activités maritimes. Dans le contexte togolais, la persistance de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée constitue un défi majeur pour la préservation des ressources halieutiques et la crédibilité des futurs dispositifs de protection.

Le développement des capacités de surveillance maritime apparaît dès lors comme une condition indispensable à l'effectivité des politiques de conservation. Toutefois, cette question ne relève pas uniquement d'une problématique technique ou sécuritaire ; elle renvoie également à des enjeux de gouvernance, de confiance institutionnelle et de légitimité de l'action publique.

À l'échelle mésosociologique, les dispositifs de contrôle mobilisent une pluralité d'acteurs, notamment les autorités publiques, les organisations professionnelles, les communautés de pêcheurs, les opérateurs économiques et les partenaires internationaux, dont les interactions influencent directement l'application des règles environnementales. L'efficacité des mécanismes de régulation dépend ainsi de leur capacité à combiner contrôle institutionnel, coopération entre acteurs et adhésion sociale.

Les analyses disponibles montrent par ailleurs que l'insuffisance des ressources financières, matérielles et humaines constitue souvent une contrainte structurelle majeure pour les politiques de conservation dans de nombreux États côtiers africains. En l'absence de capacités effectives de suivi et de sanction, les AMP risquent de demeurer des dispositifs essentiellement normatifs dont l'impact réel sur les pratiques demeure limité.

La surveillance maritime doit donc être envisagée non comme un simple outil coercitif, mais comme un instrument de gouvernance intégrée associant capacités techniques, coordination institutionnelle et participation communautaire à la protection des ressources marines.

4.4. L'approche participative et progressive comme fondement de la durabilité des politiques de conservation

L'examen croisé des recommandations de la FAO, de l'UICN, de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et des expériences des AMP du Sénégal, de la Mauritanie et du Cape Vert met en évidence que les dispositifs de conservation les plus durables reposent généralement sur des démarches participatives favorisant l'implication effective des populations concernées dans les processus décisionnels. Transposés au contexte togolais, ces enseignements soulignent l'intérêt d'une mise en œuvre progressive des futures AMP afin de favoriser l'appropriation sociale des transformations intentionnelles, économiques et territoires susceptibles d'accompagner leur création.

Les références mobilisées montrent que l'approche participative ne se limite pas à la consultation des acteurs locaux, mais intègre également leur participation aux mécanismes de gouvernance, de suivi, d'évaluation et de gestion des espaces protégés. Les enseignements issus des expériences internationales indiquent que cette démarche renforce la légitimité des politiques environnementales tout en limitant les risques de contestation et de conflictualité territoriale, notamment dans les territoires où les communautés dépendent directement des ressources marines.

Le corpus documentaire révèle également que la participation dépasse les seules fonctions de représentation sociale et s'inscrit dans un processus de coproduction des connaissances. Les communautés côtières disposent des savoirs empiriques, de compétences pratiques et de formes locales de régulation susceptibles d'enrichir les dispositifs institutionnels de

gestion environnementale, une caractéristique particulièrement pertinente pour le littoral togolais, où les populations demeurent fortement dépendantes des ressources halieutiques.

Les orientations retenues dans les documents nationaux privilégient une démarche selon laquelle les futures AMP relèvent de processus progressifs de négociation, de concertation et d'apprentissage collectif associant administrations publiques, organisations professionnelles, collectivités territoriales, partenaires techniques et financiers ainsi que communautés locales, plutôt que de dispositifs élaborés de manière unilatérale. Les expériences documentées associent l'absence de tels mécanismes participatifs à des situations récurrentes de contestation sociale, de conflits d'usage et de faible respect des mesures de conservation.

L'ensemble des résultats met finalement en évidence que la préparation des futures AMP au Togo accorde une place centrale à l'articulation entre participation des communautés, légitimité institutionnelle et objectifs de conservation, conformément aux enseignements issus des expériences internationales retenues dans le corpus documentaire.

5. Discussion

5.1. Les Aires Marines Protégées au Togo : entre recomposition des rapports sociaux gouvernance participative

Les Aires Marines Protégées (AMP) au Togo ne sauraient être réduites à de simples dispositifs de conservation écologique. Le projet de création d'une AMP au Togo s'inscrit dans un processus plus large de reconfiguration des rapports entre institutions publiques, communautés côtières et ressources marines. Cette dynamique confirme les analyses de W. M. Adams et J. Hutton (2007), selon lesquelles les politiques de conservation participent également à la redistribution des pouvoirs, à la redéfinition des droits d'accès et à la transformation des modalités d'appropriation des ressources naturelles.

Dans cette perspective, les AMP apparaissent moins comme des instruments exclusivement environnementaux que comme des dispositifs de gouvernance appelés à articuler objectifs de conservation, coordination institutionnelle et régulation des usages des espaces maritimes. Cette interprétation rejoint les travaux d'A. Agrawal (2005), qui mettent en évidence le rôle des politiques environnementales dans la production de nouveaux cadres de régulation territoriale. Les résultats confirment également la pertinence des analyses d'E. Ostrom, de F. Berkes (2004) ainsi que de L. Carlsson et F. Berkes (2005), selon lesquels la durabilité de la gouvernance des biens communs repose sur l'articulation entre institutions formelles, savoirs locaux et mécanismes de co-gestion.

Dans le contexte togolais où les AMP demeurent au stade de projet, leur légitimité apparaît étroitement liée à la capacité des institutions à reconnaître les communautés côtières comme des acteurs institutionnels à part entière, détenteurs de connaissances, de pratiques et de capacités d'action indispensables à la gestion durable des ressources marines.

À l'inverse, les travaux de W. Dressler, B. Büscher, M. Schoon et al. (2010) rappellent qu'une participation limitée favorise les résistances sociales et les conflits d'usage. La réussite des futures AMP dépendra ainsi de la construction d'une gouvernance participative, polycentrique et socialement légitime, fondée sur la négociation, la co-responsabilité et l'appropriation collective des objectifs de conservation.

5.2. Vulnérabilités côtières et production sociale des inégalités environnementales

Les résultats mettent en évidence l'existence de vulnérabilités structurelles au sein des communautés côtières togolaises, liées à la dégradation des écosystèmes marins, à l'érosion du littoral et à la raréfaction des ressources halieutiques. Ces vulnérabilités ne relèvent pas uniquement de facteurs naturels de contraintes écologiques objectives ; elles

s'inscrivent dans des rapports sociaux différenciés à l'environnement, aux ressources et aux institutions publiques.

Le cadre de la justice environnementale permet ici d'analyser la distribution socialement inégale des risques écologiques, des coûts de conservation et des bénéfices associés aux politiques maritimes (D. Schlosberg, 2007). Ces dynamiques rejoignent également la perspective de la « société du risque » proposée par U. Beck (1992), dans laquelle les risques environnementaux deviennent des facteurs de hiérarchisation sociale et de vulnérabilisation différenciée des groupes sociaux.

Les travaux de J. C. Ribot (2004) montrent en outre que les dispositifs institutionnels de gouvernance peuvent contribuer à renforcer les inégalités lorsqu'ils ne reconnaissent pas suffisamment les capacités d'action, les droits d'accès et les besoins matériels des populations concernées. Dès lors, les vulnérabilités observées dans les territoires côtiers togolais doivent être comprises comme le produit d'une articulation entre contraintes écologiques, rapports socio-économiques et configurations institutionnelles.

5.3. L'économie bleue comme cadre de transition socio-écologique et de recomposition productive

L'économie bleue constitue aujourd'hui un référentiel majeur des politiques maritimes contemporaines un paradigme dominant de l'action publique maritime internationale, promu notamment par la Banque mondiale, la FAO et le PNUE. Elle est généralement présentée comme un modèle capable de concilier développement économique, durabilité environnementale et valorisation des ressources océaniques.

Toutefois, l'analyse sociologique invite à dépasser cette lecture normative. L'économie bleue ne peut être appréhendée comme un modèle conciliant développement économique et durabilité environnementale une

formule consensuelle de conciliation entre croissance et conservation. Elle doit plutôt être analysée comme un processus de transition socio-écologique susceptible de produire des recompositions profondes des systèmes productifs, des rapports professionnels et des formes d'accès aux ressources.

Dans le cas togolais, la modernisation de la pêche artisanale, la diversification des activités économiques et la promotion de filières alternatives traduisent une transformation progressive des systèmes socio-productifs côtiers. La notion de transition juste, développée par P. Newell et D. Mulvaney (2013), permet alors de rappeler que ces mutations ne peuvent être évaluées uniquement à partir de leurs performances économiques ou écologiques, mais doivent intégrer leurs effets distributifs, sociaux et territoriaux.

Par ailleurs, le rôle central des femmes dans les chaînes de valeur halieutiques confirme les analyses de J. Kleiber, L. Harris et A. Vincent (2015) sur les rapports sociaux de genre dans les systèmes de pêche artisanale. Leur contribution aux activités de transformation, de conservation et de commercialisation demeure essentielle à la reproduction économique des ménages, tout en restant insuffisamment reconnue dans les dispositifs institutionnels de gouvernance maritime.

Conclusion

Cette recherche avait pour objectif d'analyser les conditions socio-institutionnelles susceptibles de favoriser l'émergence d'Aires Marines Protégées (AMP) au Togo dans une perspective conciliant conservation des écosystèmes marins et préservation des moyens d'existence des communautés côtières. L'analyse met en évidence que les enjeux associés aux AMP dépassent largement le cadre strict de la protection environnementale et s'inscrivent dans des processus plus larges de transformation des rapports entre acteurs sociaux, institutions publiques et ressources naturelles.

Les résultats montrent que les communautés côtières occupent une place centrale dans les dynamiques de gouvernance maritime. Leurs pratiques, leurs savoirs écologiques et leurs mécanismes locaux de régulation constituent des ressources essentielles pour la durabilité des politiques de conservation. Dans ce contexte, les AMP apparaissent non seulement comme des instruments de protection de la biodiversité, mais également comme des dispositifs de gouvernance susceptibles de reconfigurer les modalités d'accès aux ressources marines et les rapports de pouvoir au sein des territoires littoraux.

L'étude souligne également que l'économie bleue durable représente un cadre stratégique pertinent pour accompagner les transitions socio-économiques du littoral togolais. Toutefois, sa mise en œuvre exige une attention particulière aux enjeux d'équité sociale, de justice environnementale et de réduction des vulnérabilités qui affectent les populations dépendantes des ressources halieutiques.

Références bibliographiques

- ADAMS, William M. et HUTTON Jon, 2007, « People, Parks and Poverty: Political Ecology and Biodiversity Conservation », *Conservation and Society*, vol. 5, n° 2, p. 147-183.
- ADGER, W. Neil, 2006, « Vulnerability », *Global Environment Change*, vol. 16, n° 3, p. 268-281.
- AGRAWAL, Arun, 2005, *Environmentality: Technologies of Government and the Making of Subjects*, Durham, Duke University Press.
- BANQUE MONDIALE, 2017, *The Potential of the Blue Economy: Increasing Long-term Benefits of the Sustainable Use of Marine Resources for Small Island Developing States and Coastal Least Developed Countries*, Washington D. C., Banque mondiale.

- BANQUE MONDIALE, 2020, *The Blue Economy in Africa: Opportunity and Challenges for Sustainable Development*, Washington DC Banque mondiale.
- BECK, Ulrich, 1992, *Risk Society: Towards a New Modernity*, London, Sage.
- BERKES, Fikret, 2004, *Rethinking Community-Based Conservation, Conservation Biology*, vol. 18, n° 3, p. 621-630.
- BLIVI, A. Blim et ADJOUSSE Pessièzoum, 2004, « La cinématique du trait de côte au Togo vue par télédétection », *Géo-Eco-Trop*, vol. 28, n° 1-2, p. 27-38.
- CARLSSON, Lars et BERKES Fikret, 2005, « Co-management: Concepts and Methodological Implications », *Journal of Environmental Management*, vol. 75, p. 65-76.
- CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE (CDB), 2022, *Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal*, Montréal, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.
- DRESSLER, Wolfram, BÜSCHER Bram, SCHOON Michael, BROCKINGTON Dan, HAYES Tanya, KULL Christian A., MCCARTHY James et SHRESTHA Krishna, 2010, « From Hope to Crisis and Back Again? A Critical History of the Global CBNRM Narrative », *Environmental Conservation*, vol. 37, n° 1, p. 5-15.
- DUDLEY, Ngel, 2008, *Guidelines for Applying Protected Area Management Categories*, Gland, International Union for Conservation of Nature (IUCN).
- DZOKOM, Alexis et MAHAMAT Abaïcho, *Gouvernance Adaptative et Implication Communautaire dans les Aires Protégées Soudano-Sahéliennes : Cas du Cameroun Septentrional*. Sahel Nature Consulting Revue, 06 (10), pp.1-15. 2013.

- FAO, 2011, *Marine Protected Areas and Fisheries. FAO Technical Guidelines for Responsible Fisheries*, Rome, FAO.
- FAO, 2015, *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté*, Rome, FAO.
- FAO, 2026, *Transformation bleue en Afrique*, Rome, FAO.
- GIEC, 2022, *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge, Cambridge University Press.
- GRIFFON, Michel, 2006, *Nourrir la planète. Pour une révolution doublement verte*, Paris, Odile Jacob.
- KLEIBER, Jennifer D., HARRIS Leila M. et VINCENT Amanda C. J., 2015, « Gender and Small-Scale Fisheries », *Fish and Fisheries*, vol. 16, p. 356-382.
- NEWELL, Peter et MULVANEY Dustin, 2013, « The Political Economy of the “Just Transition” », *The Geographical Journal*, vol. 179, n° 2, p. 132-140.
- OSTROM, Elinor, 2009, « A General Framework for Analyzing Sustainability of Social-Ecological Systems », *Science*, vol. 325, p. 419-422.
- PNUE, 2021, *Making Peace With Nature. A Scientific Blueprint to Tackle the Climate, Biodiversity and Pollution Emergencies*, Naïrobi, PNUE.
- RIBOT, Jesse C., 2004, *Waiting for Democracy: The Politics of Choice in Natural Resource Decentralization*, Washington, WRI.
- SCHLOSBERG, David, 2007, *Defining Environmental Justice*, Oxford, Oxford University Press.
- WEBER, Max, 2003, *Économie et société. Tome 1 : Les catégories de la sociologie*. Paris, France : Pocket. ■■■■